



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Date de convocation :
29 mars 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à M. JOLY, Mme CLEMENT à Mme HOUARD, Mme LEFEBVRE à Mme THIAULT, M. MEUNIER à Mme BROSSIER, Mme BUREAU à Mme PIGEAT, M. BAUGÉ à M. GRANGETAS et M. DA ROCHA à M. KOCH.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

033-2024 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

7.5.2. Subventions attribution

M. JOLY présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2 (1er alinéa), L 1611-4 et L 2121-29 (1er alinéa),

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Ressources Humaines, Vie Associative et Sportive » du 28 mars 2024 sur l'attribution des subventions au titre de l'année 2024, après examen de leurs dossiers, il est proposé au conseil municipal de voter les subventions aux associations suivantes :

1) Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité vote les subventions au titre de l'année 2024 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
ACPG CATM TOE Locale des Veuves de Guerre Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Théâtre d'Opérations Extérieures	300,00 €		300,00 €
Amicale des Anciens de MEHUN-SUR-YÈVRE	2 000,00 €		2 000,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
Amicale des Culottes Courtes	200,00 €		200,00 €
ANVP Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous-main de Justice	100,00 €		100,00 €
APR Association Prévention Routière	150,00 €		150,00 €
AS Joliot Curie Association Sportive du Collège Joliot Curie de MEHUN-SUR-YÈVRE	1 287,50 €	585,00 €	1 872,50 €
Association des Chorales Scolaires du secteur de MEHUN-SUR-YÈVRE - Ecole des Charmilles	110,00 €		110,00 €
Association Jardins des Dormeux	400,00 €		400,00 €
Association Modélisme Naval Mehunois	500,00 €		500,00 €
Association Rayon de Soleil	500,00 €		500,00 €
Association Sportive des Charmilles	150,00 €		150,00 €
Association Yoga et Arts	350,00 €		350,00 €
BCM Basket Club Mehunois	5 000,00 €		5 000,00 €
CDADC Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher	350,00 €		350,00 €
Cercle d'Echecs Mehunois	150,00 €		150,00 €
Cercle Philatélique Mehunois	300,00 €		300,00 €
CKCM Canoë Kayak Club Mehunois	1 500,00 €		1 500,00 €
Club Bouliste Mehunois	1 000,00 €		1 000,00 €
COS MEHUN-SUR-YÈVRE Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal et CCAS	23 000,00 €		23 000,00 €
CPM Cercle Pongiste Mehunois	3 500,00 €		3 500,00 €
E.C.A.T.Y. Education Canine et Agility des Terres d'Yèvre	650,00 €		650,00 €
Entente Mehunoise AC-VG Anciens Combattants et Victimes de Guerre	250,00 €		250,00 €
Entraide Travail Emploi Entraide Berruyère	1 500,00 €		1 500,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
G.H.A.M.Y. Groupe Historique et Archéologique de la région de MEHUN-SUR-YÈVRE	1 500,00 €		1 500,00 €
Harmonie de MEHUN-SUR-YÈVRE	2 200,00 €		2 200,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de CHÂROST	100,00 €		100,00 €
Karaté Mehunois	1 300,00 €		1 300,00 €
Les Peintres de la Forêt	150,00 €		150,00 €
Lions Club Jean et Jeanne de Berry	200,00 €		200,00 €
L'Yèvre de Mer Plongée	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €
Maison Familiale Rurale de SORIGNY	100,00 €		100,00 €
Mécanique Omnisport Mehunois	750,00 €		750,00 €
Mehun Badminton	750,00 €		750,00 €
Mehun Solidarité	2 000,00 €		2 000,00 €
MVM Musique Vivante à Mehun	1 500,00 €		1 500,00 €
Olympique Portugais Mehunois	4 500,00 €		4 500,00 €
OM Olympique Mehunois Football	3 500,00 €		3 500,00 €
OMHB Olympique Mehun Handball	4 300,00 €		4 300,00 €
Pole And Dance Passion Mehun	150,00 €		150,00 €
SCCF Secours Catholique Caritas France	450,00 €		450,00 €
SCM Société de Chasse Mehunoise	500,00 €		500,00 €
SNEMM Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1142° section locale	250,00 €		250,00 €
Tennis Club Mehun	2 500,00 €		2 500,00 €
UCM Union Cycliste Mehunoise	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
UDDEN Union départementale des délégués de l'Éducation Nationale de MEHUN-SUR-YÈVRE	150,00 €		150,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
V.V.F. ATHLÉ VIERZON-VIGNOUX-FOËCY Athlé	1 000,00 €		1 000,00 €
VMEH Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers	150,00 €		150,00 €
TOTAL	73 547,50 €	2 585,00 €	76 132,50 €

2) M. PATIN ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
A.A.P.P.M.A Le Gardon Mehunois Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	850,00 €		850,00 €
Amicale de Somme	150,00 €	300,00 €	450,00 €
TOTAL	850,00 €		850,00 €

3) M. KOCH ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
ALMY Aide aux Leçons de MEHUN-SUR-YÈVRE	200,00 €		200,00 €
JCM Judo Club Mehunois	3 600,00 €		3 600,00 €
TOTAL	3 800,00€		3 800,00€

4) M. JOLY ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par Mme FOURNIER.

M. GEIGER ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATION	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
Amicale Marcel Pagnol	850,00 €		850,00 €
TOTAL	850,00 €		850,00€

5) Mme THIAUT ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par Mme LEFEBVRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATION	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
Club Danse Energie		200,00 €	200,00 €
TOTAL		200,00€	200,00€

6) M. KOCH, Mme MARGUERITAT et M. SALAK ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. JOLY ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par Mme FOURNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATION	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
Comité de Jumelage Mehun-Murg	3 000,00 €		3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €		3 000,00 €

7) Mme BROSSIER, Mme BUREAU, M. FABRE ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. KOCH ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par M. DA ROCHA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATION	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
Comité des Fêtes Mehunois	280,00 €		280,00 €
TOTAL	280,00 €		280,00 €

8) Mme FERNANDES ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATION	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
La Mehunoise Vigilante	2 500,00 €		2 500,00 €
TOTAL	2 500,00 €		2 500,00 €

- 9) M. JOLY, M. KOCH, M. GRANGETAS, et M. SALAK ne prennent part ni au débat ni au vote.
M. KOCH ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par M. DA ROCHA.
Mme HOUARD ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par Mme CLEMENT.

ASSOCIATION	Proposition subvention 2024	Proposition subvention exceptionnelle 2024	Proposition subvention globale 2024
OMS Office Municipal des Sports	3 000,00 €		3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €		3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

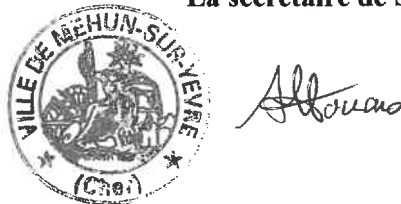
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.
- Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération prise et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : M / Avril / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>